

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-1899

présenté par

Mme Clapot, M. Trompille, Mme Lenne, Mme Toutut-Picard, Mme Zitouni, Mme Provendier,  
Mme Jacqueline Dubois, Mme Mauborgne, Mme Brunet, Mme Dupont et Mme Françoise Dumas

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	0
Compétitivité	5 000 000	0
Cohésion	0	5 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, il est proposé de revaloriser les crédits du Programme 363 « Compétitivité » afin de renforcer la montée en compétence numérique des agents publics notamment en cybersécurité.

En effet, le nombre de cyberattaques progresse à un rythme exponentiel depuis deux ans.

Le facteur humain est encore trop souvent le maillon faible de nos systèmes d'information et il est essentiel de sensibiliser et de former les agents publics aux enjeux de la cybersécurité : formation, diffusion des bonnes pratiques, culture de la vigilance au quotidien, etc. Un effort particulier doit rapidement être engagé en ce sens, notamment pour ceux qui sont employés dans les plus petites structures, particulièrement vulnérables.

Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant :

- il abonde, à hauteur de 5 millions d'euros, l'action 4 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivité » ;
- il minore, à hauteur de 5 millions d'euros, l'action 4 « Formation professionnelle » du programme 364 « Cohésion ».